

Yémen : imbroglio politico-juridique, désastre humanitaire, impasse militaire

François Frison-Roche

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE** 2017/4 Hiver , PAGES 91 À 101

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365677578

DOI 10.3917/pe.174.0091

Date de mise en ligne : 13/12/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-4-page-91?lang=fr>



CAIRN . INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Yémen : imbroglio politico-juridique, désastre humanitaire, impasse militaire

Par **François Frison-Roche**

François Frison-Roche est chercheur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Il a été directeur du projet français d'aide à la transition du Yémen de 2012 à 2014.

La guerre civile yéménite a évolué en conflit régional. Les Houthis, alliés à l'ancien président Saleh et soutenus par l'Iran, font face aux forces du président Hadi, épaulées par une coalition menée par l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis. La situation humanitaire est catastrophique. Des millions de personnes sont menacées par la famine et le choléra. Dans ce chaos prospèrent les groupes terroristes comme Al-Qaïda dans la péninsule arabique et, dans une moindre mesure, Daech.

politique étrangère

Depuis plus de deux ans et demi, le conflit yéménite est entré dans une phase aiguë. Aux guerres multiples entre factions intérieures et puissances régionales, s'ajoute désormais une catastrophe humanitaire qui interpelle, par son ampleur, la communauté internationale. L'Organisation des Nations unies (ONU), en dépit des efforts de son envoyé spécial, affiche son impuissance face à un imbroglio juridico-politico-militaire qui la dépasse largement, car le conflit s'est élargi et transformé au fur et à mesure de son évolution. En effet, à la dimension initiale intérieure – « yéméno-yéménite » si l'on peut dire –, est venue s'ajouter une dimension régionale, avec la lutte d'influence à laquelle se livrent une coalition sunnite, principalement menée par l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis, et l'autre puissance du Golfe, chiite celle-ci, l'Iran.

Avec le temps, et sans que l'on en perçoive encore toute la portée et toutes les conséquences, la zone autour du détroit de Bab-el-Mandeb, qui voit passer 35 % à 40 % du commerce maritime mondial, devient de plus en plus tendue. Des attaques maritimes à partir des côtes yéménites ont été menées en mer Rouge fin 2016. L'Égypte redoute qu'une éventuelle menace sur la liberté de circulation dans le détroit porte atteinte à la manne financière que représente pour elle le canal de Suez. Israël et la Jordanie se sentent aussi

concernés. D'autres pays, comme les dictatures soudanaise et érythréenne, riveraines de la mer Rouge, ont facilement succombé aux attraits d'une « diplomatie du carnet de chèques », qui leur procure une bouffée d'oxygène économique tout en brisant leur isolement politique international.

On rappellera d'entrée les origines de ce conflit et quelques raisons de son inexorable extension. Puis on évoquera l'imbroglio politico-juridique qui met mal à l'aise la communauté internationale. Enfin, on s'attachera à la crise humanitaire dramatique, largement liée à l'impasse militaire dans laquelle se trouvent désormais plongés les deux pays, l'Arabie Saoudite mais aussi les Émirats arabes unis¹, qui cherchent à s'imposer dans la région par le biais yéménite.

Les origines du conflit

L'actuelle « question yéménite » trouve son origine dans les soulèvements de « la vague du printemps arabe » du début des années 2010. Après la fuite du Tunisien Ben Ali, l'emprisonnement de l'Égyptien Moubarak et l'élimination du Libyen Kadhafi, le Yéménite Ali Abdallah Saleh a été contraint de concéder le pouvoir à son vice-président depuis 17 ans : Abd Rabbo Mansour Hadi. Contrairement aux trois autres despotes, l'ancien président yéménite a su négocier son retrait, et a même obtenu, par les accords de Riyad de 2011, une immunité politique et juridique complète, qui lui a permis de revenir diriger son parti, le Congrès général du peuple (CPG), à Sanaa, et de reprendre en main sa clientèle, lentement mais sûrement établie au long de ses 33 années de pouvoir. L'Arabie Saoudite, à l'époque celle du roi Abdallah, et les autres pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui sont à la manœuvre dans ces négociations, obtiennent l'appui des grandes puissances, notamment des cinq membres permanents (P5) du Conseil de sécurité de l'ONU. Son secrétaire général de l'époque, Ban Ki-Moon, charge un représentant spécial, un Britannique d'origine marocaine², de mettre en œuvre le « mécanisme de transition » acté le 23 novembre 2011.

Dans le cas du Yémen, il est erroné de parler de « révolution » même si, exaltés par les images des événements égyptiens diffusés alors par *Al-Jazeera*, des étudiants, des jeunes citadins et des militants de divers

1. A. Akbar Shahid, « UAE Faces Growing Scrutiny for Role in Bloody U.S.-Backed Campaign in Yemen », *The Huffington Post*, 30 septembre 2017, disponible sur : <www.huffingtonpost.com>.

2. Jamal Benomar, recruté par l'ONU en 1994. En 2003, il est membre de la mission de l'ONU en Irak où, après avoir été en charge de la Conférence de dialogue national irakien, il participe à la mise en place de la Constitution fédérale de l'Irak. Schéma qu'il essaiera de reproduire, sans imagination, au Yémen et qui est largement à l'origine des premières dérives qui aboutiront à la guerre civile actuelle et à l'intervention militaire de la coalition. Il est poussé à la démission en avril 2015 et remplacé par le Mauritanien Ismaël Ould Cheikh Ahmed.

mouvements – principalement islamistes –, se sont mobilisés pour manifester leur « ras-le-bol » après trois décennies d'autoritarisme et d'abus de la clique au pouvoir³. Ces événements n'ont concerné qu'une minorité de Yéménites dans le pays tout entier, mais la brutalité de la répression, qui s'est soldée par des dizaines de morts, n'a fait qu'exacerber les tensions.

La crise yéménite actuelle débute en réalité sur une ambiguïté politique, trop rarement évoquée par les commentateurs. Il s'agit avant tout d'un règlement de comptes entre prédateurs yéménites. Deux d'entre eux, les plus puissants, anciens alliés et complices d'Ali Abdallah Saleh, le général Ali Mohsen et le cheikh Al-Ahmar⁴, n'acceptaient pas l'éventuelle arrivée au pouvoir du fils d'Ali Abdallah Saleh, Ahmed Ali⁵, que son père destinait à lui succéder⁶. Instrumentalisant dans la rue un mécontentement évident qui couvait depuis de longues années, Ali Mohsen et Hamid Al-Ahmar pensaient ainsi se débarrasser opportunément du père et du fils, ou du moins les affaiblir suffisamment pour pouvoir négocier une redistribution des cartes. Il s'agissait d'obtenir un nouveau « partage du pouvoir », politique bien sûr mais aussi économique, car les trois clans s'attribuaient sans vergogne les richesses du pays au détriment de l'immense majorité de la population⁷.

Deux mouvements politiques se font face pour négocier la « transition yéménite » lors des accords de Riyad de 2011. Le CPG et ses alliés d'une part, et le Comité des partis unis (JMP), rassemblement essentiellement formé du parti Al-Islah (Frères musulmans et salafistes) et de quelques formations mineures comme le Parti socialiste yéménite d'autre part. Comme les leaders du CPG et d'Al-Islah s'étaient réparti le pouvoir

3. F. Frison-Roche, « Transition et négociation au Yémen, le rôle de l'ONU », *Notes de l'Ifri*, Ifri, octobre 2015, disponible sur : www.ifri.org.

4. Le général Ali Mohsen, cousin éloigné du président Saleh, commandait la première division blindée et a dirigé les différentes guerres contre les Houthis dans les années 2000. Avec ses troupes, il a pris une part active dans les troubles de 2011 en « protégeant » les manifestants. Proche du mouvement islamiste Al-Islah, il se réfugie à Riyad avant la prise de Sanaa par les Houthis, et le président Hadi le nomme, en avril 2016, vice-président de la République. Hamid Al-Ahmar est l'un des plus grands chefs tribaux du Yémen (confédération des Hached). Député, membre de la Choura (conseil consultatif), banquier et riche businessman, il est l'un des membres fondateurs d'Al-Islah.

5. Fils aîné (né en 1972), général de l'armée yéménite, ancien commandant de la Garde républicaine (estimée aujourd'hui à environ 50 000 hommes), entraînée et bien équipée à l'époque par les États-Unis. En dépit de sa dissolution, en 2015, par le président Hadi, les diverses unités qui composent cette Garde républicaine sont manifestement restées fidèles à la famille Saleh.

6. On peut rappeler à cette occasion que Saleh ne faisait pas preuve de beaucoup d'imagination, pas plus que cette « évolution monarchique » ne soulevait d'indignation au plan régional ni au plan international. À l'époque, le dictateur syrien, Hafez Al-Assad, organisa sa succession de cette manière, et on prêtait au président Mubarak le projet d'installer lui aussi son fils au pouvoir.

7. Estimée à 25 ou 27 millions d'habitants. Environ 20 millions habitent le Nord et 5 millions le Sud. Sur le plan confessionnel, la majorité des yéménites est chaféite (sunnite). La minorité zaydite (chiite) représenterait environ 35 % à 40 % de la population.

Saleh, instigateur de six guerres contre les Houthis

au cours des dernières années, on assistait plus à une redistribution des cartes politiques qu'à une véritable volonté de changement en profondeur et dans la durée. Cela explique la mansuétude dont bénéficia l'ex-président Saleh. On en voudrait aussi pour preuve supplémentaire le fait que les représentants houthis, fer de lance de la minorité zaydite (chiite),

et essentiellement établis dans le nord du Yémen, ne furent pas invités à la table des négociations, alors même qu'ils avaient eux aussi contribué à l'éviction de Saleh. Ce dernier, bien qu'appartenant à la même minorité religieuse zaydite, avait été l'instigateur de six guerres contre les Houthis dans les années 2000, avec – déjà ! – une implication militaire directe de l'Arabie Saoudite⁸. À l'époque, l'argumentation de Saleh visant à impliquer l'Iran aux côtés des Houthis était la même que celle qui est utilisée aujourd'hui par l'Arabie Saoudite et le président Hadi. Le contentieux politique Houthis/Saleh était donc lourd, ce qui rend leur alliance actuelle d'autant plus incompréhensible pour un esprit rationnel occidental.

Cette ambiguïté politique initiale des accords de Riyad fut largement amplifiée par les errements du représentant de l'ONU, qui ne prit pas suffisamment en compte les « fondamentaux » de la politique yéménite : la présence sur place de l'ancien autocrate, son réseau clientéliste très actif et sa « capacité de nuisance » militaire considérable, la vieille rivalité Nord/Sud héritée de l'histoire tourmentée du Yémen⁹, les antagonismes tribalo-religieux, la corruption généralisée et, surtout, la volonté de contrôle du puissant voisin du Nord sur le Yémen. Fort de son « expérience irakienne » sans doute, et sans tenir compte du précédent bahreïni de mars 2011, le représentant de l'organisation internationale s'embourba progressivement dans un processus de « dialogue national » disproportionné, coûteux et surtout mal organisé, qui ne fit qu'aggraver les frustrations internes, anciennes et récentes, sans pouvoir leur apporter de réponse.

Sur le plan intérieur, les galimatias des conclusions de dix mois de « dialogue national » aboutirent à la décision du président Hadi de « fédéraliser » le Yémen. Par l'entremise d'une commission *ad hoc* à sa main, il fixa les limites territoriales des six États fédérés. Ces décisions présidentielles unilatérales, fortement suggérées et soutenues par le représentant de l'ONU, sont pour partie responsables des dérives ultérieures. L'ancien

8. Ces affrontements armés auraient fait à l'époque environ 10 000 morts. Le chef des Houthis, Hussein Al-Houti, a été tué en 2004.

9. J. Garçon, « La guerre fratricide au Sud-Yémen : la première épreuve de Gorbatchev », *Politique étrangère*, vol. 51, n° 2, 1986, p. 473-484, disponible sur : <www.persee.fr>.

président Saleh y a vu, outre son éviction définitive, la fin programmée de l'unité du pays et la porte ouverte à une intolérable sécession du Sud. Les Houthis, quant à eux, n'ont pas accepté que la région de leur implantation majoritaire, dans le Nord, soit « noyée » dans une entité fédérée plus vaste qui, de plus, ne disposerait pas d'un accès à la mer Rouge et les priverait donc, entre autres, des capacités lucratives des divers trafics de contrebande offertes par cet accès. Ignoré pour l'un, ayant le sentiment qu'ils seraient encore stigmatisés et écartés du pouvoir pour les autres, Saleh et le clan des Houthis se retrouvèrent « le dos au mur » et, malgré leurs affrontements passés, conclurent une alliance opportuniste pour reprendre l'initiative politique face au président faible et peu crédible d'un État déliquéscent. C'est ainsi que démarra une nouvelle guerre civile.

Sur le plan régional, les velléités onusiennes de vouloir afficher la République du Yémen comme un exemple de transition démocratique, voire de futur système démocratique « à l'occidentale » (élections pluralistes, émancipation des femmes avec un quota de 33 % aux élections, respect des minorités religieuses, autonomisation des entités fédérées, indépendance proclamée du système judiciaire, etc.), commença à exaspérer une monarchie saoudienne qui avait toujours considéré le Yémen comme faisant partie de son « étranger proche », dans lequel elle pouvait agir à sa guise pour protéger son modèle autoritaire hanbalo-wahhabite, et ses intérêts. Pour l'Arabie Saoudite, il n'était pas question qu'un pays de la péninsule arabique puisse devenir un tel « mauvais exemple » pour la région.

L'étincelle qui déclencha l'explosion finale intérieure fut la décision du président Hadi, sur les recommandations du Fonds monétaire international (FMI) et pour pouvoir bénéficier d'un prêt d'environ 550 millions de dollars¹⁰ et ainsi préserver les maigres capacités financières du pays, de supprimer de nombreuses subventions¹¹ qui permettaient à des millions de Yéménites de survivre. La concomitance de ces divers événements – politiques, juridiques et financiers – au cours du printemps et de l'été 2014, aboutirent au déferlement des forces houthis vers le sud, avec l'aide des unités militaires restées fidèles à l'ex-président Saleh. La capitale, Sanaa, fut prise au début de l'automne 2014, avec l'accord tacite d'une majorité de la population locale. Des discussions entre factions rivales commencèrent alors dans un climat d'affrontements larvés.

10. « Le FMI accorde son aide au Yémen en pleine crise politique », *Romandie*, 2 septembre 2014, disponible sur : <www.romandie.com>.

11. À l'époque, le budget yéménite se divisait approximativement en trois parties : la première consacrée aux salaires et aux retraites, la seconde aux subventions (essence, produits alimentaires de base, aides médicales et sociales), et la dernière au remboursement de la dette.

Un imbroglio politico-giuridico

La suite des événements allait inexorablement conduire au désastre humanitaire auquel on assiste aujourd'hui : la mise en résidence surveillée du président Hadi par les Houthis, sa « démission » (fin janvier 2015, et sur laquelle il reviendra un mois plus tard¹²), sa fuite à Aden, son exfiltration vers Riyad et, dans la nuit de son arrivée, sa demande d'appui à l'Arabie Saoudite « par tous les moyens et mesures nécessaires, y compris l'intervention militaire¹³ ». Le lendemain, l'Arabie Saoudite, qui attendait un motif présentable pour pouvoir intervenir par la force, déclenchait, sous couvert d'une « coalition¹⁴ », les opérations Tempête décisive (25 mars 2015) puis, un mois plus tard, Restaurer l'espoir. D'une guerre civile entre factions rivales yéménites, on passait à une guerre régionale impliquant la majorité des pays de la péninsule arabique, et même au-delà puisque le Pakistan, l'Égypte, le Maroc et le Soudan étaient sollicités.

La légalité de l'intervention de la coalition saoudienne est problématique

Sur le plan du droit international, la légalité de la première intervention militaire de la coalition saoudienne est pour le moins problématique, et entre certainement en ligne de compte pour expliquer l'embarras dans lequel se trouve la communauté internationale qui l'a avalisée. Dans un courrier au Conseil de sécurité qui reprend la lettre du 24 mars 2015 du président Hadi, la coalition fait état de plusieurs principes de légitime défense pour justifier son intervention. L'ambassadeur saoudien invoque également la notion de légitime défense collective prévue à l'article 51 du chapitre VII de la Charte des Nations unies, ainsi que la charte de la Ligue arabe¹⁵.

La « légitime défense collective » ne se justifie qu'en cas d'« agression armée » étrangère, d'où la volonté de prouver absolument l'implication de l'Iran. Quant à la « légitime défense préventive » invoquée par les Saoudiens, elle supposerait un risque d'agression imminente des Houthis à l'égard de l'Arabie Saoudite, alors qu'à l'époque les rebelles se dirigeaient vers le sud et la capitale Sanaa. Reste le principe « d'intervention

12. Alors que sa légitimité démocratique reste problématique (candidat unique « de consensus », il est élu en 2012 pour un mandat de deux ans au suffrage universel, prolongé d'un an à mains levées par la Conférence de dialogue national en janvier 2014), la résolution 2216 du Conseil de sécurité du 14 avril 2015 (S/RES/2216) le reconnaît toujours comme « président légitime ». La communauté internationale pouvait-elle continuer à lui reconnaître cette qualité s'il n'avait pas retiré sa démission le 24 février 2015 ? 13. On peut lire cette lettre disponible sur : <www.securitycouncilreport.org>.

14. Coalition de dix pays sunnites, essentiellement formée sur le plan militaire par l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis, et comprenant à cette époque le Bahreïn, l'Égypte, la Jordanie, le Koweït, le Maroc, le Pakistan, le Qatar et le Soudan. On notera l'absence du sultanat d'Oman, pays du sud-est de la péninsule arabique.

15. « Crisis in Yemen – Saudi Arabia Strikes », *Susris*, 25 mars 2015, disponible sur : <<http://susris.com>>.

par invitation » : mais est-il vraiment recevable quand le contexte intérieur est celui d'une guerre civile, et que la « légitimité » du président Hadi pose question ? Il ne nous appartient pas d'apporter des réponses juridiques et/ou politiques à cette question, ni d'ailleurs de privilégier telle ou telle approche. On peut cependant s'interroger – même si l'Iran avait apporté un « soutien » aux Houthis – sur la proportionnalité de la réponse militaire de la coalition.

L'affichage des capacités de riposte saoudiennes, et la « mise au pas » du Yémen, allaient passer par une offensive militaire brutale, planifiée et organisée à l'avance par l'Arabie Saoudite, avec le soutien logistique (ravitaillement en vol des avions, renseignement, fourniture d'armes, etc.) et politique de trois des membres permanents du Conseil de sécurité : les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Il faut dire que l'arrivée sur le trône du roi Salman, en janvier 2015, et la nomination de son fils Mohammed (dit MBS) au poste de ministre de la Défense du royaume, a changé la donne régionale. Inutile d'entrer ici dans de longues considérations sur une succession dynastique délicate, pour comprendre que le conflit yéménite allait être utilisé, non seulement à des fins de politique intérieure mais aussi au service d'une affirmation géostratégique régionale à la suite du traumatisme engendré par la signature de l'accord nucléaire avec l'Iran. Ce dernier accord a en effet suscité à Riyad une grande méfiance à l'égard des capacités américaines de protection des intérêts saoudiens, négociées en février 1945 à bord du croiseur Quincy entre le président Roosevelt et le roi Ibn Seoud.

La négociation et la conclusion d'énormes contrats d'armement¹⁶ ont certainement gêné, voire empêché, les « grandes puissances » directement concernées d'exercer des pressions efficaces sur les autorités politiques saoudiennes qui dirigent la coalition intervenant au Yémen.

Désastre humanitaire et impasse militaire

Fin septembre 2017, lors de la 72^e réunion de l'Assemblée générale de l'ONU, le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence Mark Lowcock, indiquait : « Le Yémen

16. Entre 2009 et 2016, les États-Unis ont négocié pour 120 milliards de dollars d'armes avec l'Arabie Saoudite. Voir à ce sujet C. M. Blanchard, « Saudi Arabia: Background and U.S. Relation », Congressional Research Service, 13 juin 2017, disponible sur : <https://fas.org>. La visite du président Trump à Riyad en juin 2017 aurait substantiellement amplifié ces ventes : E. McLaughlin et C. Finnegan, « The Truth about President Trump's \$110 Billions Saudi Arms Deal », ABC News, 6 juin 2017, disponible sur : <http://abcnews.go.com>.

est confronté à la plus grande crise humanitaire au monde, avec près de 21 millions de personnes ayant un besoin d'aide ou de protection d'urgence¹⁷. La plupart d'entre elles sont des enfants.» David Beasley, le directeur du Programme alimentaire mondial (PAM), indiquait quant à lui que «la situation au Yémen est une catastrophe absolue». Les grandes Organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires internationales, présentes sur place, font le même constat et tentent, elles aussi, d'alerter l'opinion publique mondiale¹⁸.

Au risque de famine généralisée s'ajoute désormais une pandémie de choléra qui aurait déjà fait plus de 2 000 victimes. Le nombre de cas présumés était estimé à 500 000 en août, et le cap du million est évoqué pour la fin de l'année 2017. Faut-il faire semblant d'être surpris par la propagation fulgurante de ce bacille quand on sait que plus de 19 millions de Yéménites ne disposent pas d'accès à l'eau potable ? Déjà, en 2015, le Yémen était l'un des pays du Moyen-Orient dans lequel l'indice de pauvreté était le plus élevé, avec environ 40 % de la population, notamment rurale, vivant dans une pauvreté quasi absolue. C'était déjà le pays avec le taux le plus haut de malnutrition dans le monde, avec environ 60 % des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition chronique. Depuis de longues années, le Yémen se trouvait déjà dans une situation dramatique ; il sombre désormais dans une situation critique.

On estime enfin à 2,5 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, sans parler des «camps de réfugiés¹⁹» composés principalement de Somaliens, d'Éthiopiens ou d'Érythréens, réfugiés depuis des années au Yémen pour échapper à la famine ou à la dictature dans leur propre pays, et qui espéraient un avenir meilleur en monnayant leur force de travail dans les riches pays du Golfe.

La guerre n'a donc fait qu'aggraver la situation en la transformant en désastre humanitaire – auquel on doit ajouter le chiffre des victimes directes ou indirectes des affrontements militaires sur le terrain. Le chiffre de 10 000 morts peut être avancé, même si, dans les conditions actuelles, il est difficile à vérifier. Les blessés seraient au nombre

17. Un communiqué ultérieur fait état de «17 millions de yéménites en insécurité alimentaire, dont 7 proches de la famine».

18. «Dossier : Crise au Yémen», Médecins sans frontières, 4 septembre 2017, disponible sur : <www.msf.fr> et «2 ans de conflit au Yémen : six ONG internationales alertent sur l'une des plus graves crises humanitaires au monde», Care France, 22 mars 2017, disponible sur : <www.carefrance.org>.

19. Dont certains peuvent s'assimiler à des «camps de torture», selon l'expression de l'ONG Human Rights Watch. Voir «Yemen's Torture Camps», HRW, 25 mai 2014, disponible sur : <www.hrw.org>.

de 45 000, et on peut craindre que beaucoup d'entre eux meurent des suites de leurs blessures tant le manque de médicaments est patent. En outre, les structures sanitaires ont été la cible de bombardements aériens²⁰.

À l'automne 2017, la situation sur le terrain semble plus ou moins figée. Les Houthis et les forces fidèles à l'ancien président Saleh contrôlent la capitale et, plus ou moins, une dizaine des 21 régions existantes. Cela ne représente que 25 % du territoire mais comprend environ 80 % de la population²¹. Le gouvernement légitime du président Hadi, plus souvent à Riyad qu'à Aden pour des raisons de sécurité, contrôle avec l'aide des forces spéciales émiraties et américaines les autres régions, qui recouvrent *grosso modo* l'ancien territoire du Yémen du Sud.

Les structures sanitaires ont été la cible de bombardements

Le chaos engendré par la guerre civile et l'intervention militaire de la coalition (bombardements aériens au Nord, interventions terrestres au Sud) a permis aux groupes terroristes comme Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA) et, de manière plus limitée Daech, de proliférer. Le terrain leur est d'autant plus favorable dans certaines régions, que les populations locales sont en demande d'un peu d'ordre, puisque les structures étatiques de base n'existent plus²². Phénomène lié à la guerre civile, on a également vu apparaître au Sud de multiples « milices » et autres groupes armés, dont on ne sait pas exactement qui les arme, à qui ils obéissent, ou qui les manipule et dans quels objectifs.

Refusant de céder à diverses pressions, l'ONU a décidé de créer une Commission d'enquête internationale indépendante sur les graves violations des droits de l'homme au Yémen. Selon un récent rapport onusien²³ en effet, « les frappes aériennes de la coalition seraient la cause principale des victimes chez les enfants comme dans l'ensemble de la population civile ». Les exactions commises par les Houthis et

20. Sans parler des multiples atteintes au patrimoine archéologique et culturel du pays comme le bombardement du barrage de Mareb datant du VIII^e siècle avant J-C et la destruction du musée de Dhamar, dénoncés par l'UNESCO. Voir « La guerre ravage le patrimoine du Yémen », *Le Monde*, 16 octobre 2015, disponible sur : <www.lemonde.fr> et sur : <<http://whc.unesco.org>>.

21. C'est donc dans ces régions sous contrôle des rebelles houthis qu'il faut faire porter l'effort essentiel des secours si l'on veut atténuer la catastrophe – d'où l'enjeu vital de l'accès au port d'Hodeïda sur la mer Rouge, actuellement soumis à un blocus maritime de la part de la coalition.

22. Sur AQPA et Daech au Yémen, voir « Yemen's Al-Qaeda: Expanding the Base », International Crisis Group, rapport n° 174, 2 février 2017, disponible sur : <www.crisisgroup.org>.

23. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, « Yemen: An "Entirely Man-Made Catastrophe" », United Nation Human Rights, 5 septembre 2017, disponible sur : <www.ohchr.org>.

les forces militaires fidèles à l'ex-président Saleh, si elles peuvent être moins nombreuses, sont de même nature. À la barbarie des uns répond la barbarie des autres, selon un processus d'engrenage bien connu dans les conflits armés. Le conflit yéménite, dans ses multiples dimensions, a donné lieu à des violations généralisées du droit humanitaire, et par toutes les parties.

En dépit de plusieurs tentatives de négociations organisées par l'actuel représentant de l'ONU pour mettre un terme au conflit et susciter un règlement politique, la communauté internationale affiche désormais son impuissance, avec les conséquences humanitaires que l'on a évoquées. Les principaux acteurs yéménites, l'alliance Houthis/Saleh et le président Hadi, perçoivent certainement qu'il ne peut plus y avoir désormais de victoire militaire sur le terrain. Mais le « temps yéménite » n'est pas le « temps international » si l'on peut dire ; et l'on peut se poser la question de savoir si, des deux côtés, ce n'est justement pas cette impasse globale qui alimente désormais la poursuite du conflit intérieur et une fuite en avant suicidaire.

Chacun n'aurait-il pas, en effet, intérêt à voir perdurer l'actuel *statu quo* ? Les Houthis et les affidés de Saleh, inexpugnables là où ils sont, s'installent dans la durée et bénéficient des profits substantiels que génère l'économie de guerre. Le président Hadi, quant à lui, pressent qu'il serait écarté de toute solution politique future, dans la mesure où le plan américano-onusien d'octobre 2016²⁴ suggère indirectement sa succession en demandant la nomination d'un nouveau vice-président. Quant à AQPA, elle capitalise sur la faillite de l'État et les multiples ressentiments que peuvent engendrer les « dommages collatéraux » de cette guerre dans la population, y compris ceux liés à l'utilisation de drones américains²⁵.

Dans ce dossier yéménite, les principaux acteurs extérieurs ont tous joué un rôle néfaste. Qu'il s'agisse du premier envoyé spécial de l'ONU, qui a échoué dans sa mission, ou de l'Arabie Saoudite qui, dans sa « guerre contre l'encerclement chiite », a surtout démontré au monde entier qu'en toute impunité, et pour des motifs peu avouables, des Arabes peuvent tuer d'autres Arabes et des musulmans tuer d'autres musulmans. Quel symbole terrible que de voir depuis presque trois ans le pays arabe le

24. Le « plan Kerry », rejeté par toutes les parties, prévoit également la création de comités militaires et de sécurité qui superviseront le retrait de toutes les armes à Sanaa, Taëz et Hodeïda, et la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

25. A. Longley Alley, « Les raids antiterroristes américains au Yémen, une arme aux mains d'Al-Qaïda », *Orient XXI*, 20 février 2017, disponible sur : <<http://orientxxi.info>>.

plus riche du monde bombarder le pays arabe le plus pauvre... Quant au nouveau président américain, depuis sa prise de fonctions il n'a fait que jeter de l'huile sur le feu, en apportant un soutien politique à la lecture paranoïaque saoudienne (et israélienne) de « la menace iranienne » dans la région, alors que son prédécesseur avait eu le courage de faire aboutir un processus diplomatique dans ce dossier complexe, pour une sortie de crise « par le haut ».

Dans le dossier syrien, et plus particulièrement concernant le drame d'Alep, l'ambassadeur de France à l'ONU François Delattre a indiqué que « cette tragédie est le résultat de la sauvagerie des uns, de la complicité active et du cynisme absolu des autres, mais aussi de beaucoup de lâcheté et d'indifférence et, il faut avoir le courage de le dire, de l'impuissance de la communauté internationale et de l'ONU²⁶ ».

Si rien n'est fait rapidement pour mettre un terme aux interventions militaires extérieures au Yémen et pousser un règlement politique entre factions rivales yéménites, mais surtout pour sauver rapidement des millions de vies humaines, il est à craindre qu'un aveu aussi consternant se fasse à nouveau entendre.



Mots clés

Yémen
Politique étrangère saoudienne
Politique étrangère iranienne
Houthis

26. « L'ONU reconnaît son impuissance face à la tragédie d'Alep », *RFI*, 14 décembre 2016, disponible sur : <www.rfi.fr>.